



## Déclaration CAPD 22 novembre 2016

Monsieur le Directeur Académique,

Nous allons entamer aujourd'hui la dernière CAPD d'avancement de carrière sur le rythme : grand choix, choix, ancienneté. La publication prochaine des décrets statutaires va clore le cycle de discussions pour transposer PPCR aux carrières enseignantes. Transformation d'une partie de l'indemnitaire en points d'indice, revalorisation des grilles indiciaires, principe d'une cadence d'avancement unique (sauf aux 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> échelons de la classe normale et à chaque changement de grade), déroulement de carrière sur au moins deux grades, réduction des écarts dans le déroulement des carrières, création d'un troisième grade, réforme de l'évaluation... Ces mesures qui entreront en vigueur à partir de 2017 se traduiront par une amélioration des rémunérations et des carrières des enseignants. Le protocole intègre enfin le respect de l'égalité femmes-hommes dans les promotions, ce qui ne sera pas négligeable dans une promotion féminisée à plus de 80%.

Pour autant, le SNUipp-FSU, favorable à un cadencement unique total regrette que le gouvernement ne soit pas allé jusqu'au bout de ce processus. Par ailleurs, nous dénonçons la création d'une classe exceptionnelle réservée à un nombre restreint d'enseignants. Sur les nouvelles modalités de l'évaluation professionnelle, la mise en place de l'accompagnement devra, pour être efficace, s'appuyer sur une offre de formation continue largement abondée et sur une relation de confiance entre l'IEN et les collègues. Suite à l'intervention du SNUipp-FSU le bilan écrit professionnel comme base des rendez-vous de carrière a été abandonné et nous nous en félicitons. Le SNUipp-FSU poursuivra ses interventions pour améliorer les textes d'application de PPCR et pour assurer l'effectivité des revalorisations.

Monsieur le Directeur Académique, vous avez envoyé dernièrement un courrier aux enseignants du département les mettant en garde sur la mise en place de l'APC et les sanctions qu'ils pourraient encourir s'ils ne les faisaient pas. Lancée à la rentrée par le SNUipp-FSU, la campagne « Gagner ensemble la fin des APC » a permis d'ouvrir le débat dans les salles des maîtres sur la réduction du temps de travail et la reconnaissance du temps invisible.

Le SNUipp-FSU veut faire reconnaître les nombreuses missions qui constituent le « travail invisible » et récupérer du temps pour gagner en autonomie et en efficacité pédagogique. Ne pas faire les APC n'est pas du travail non fait puisque ce temps est utilisé pour rédiger des projets, se concerter, rencontrer les familles ...

D'ailleurs, une large majorité de la profession estime aujourd'hui que ce dispositif ne constitue pas une réponse adaptée à la difficulté scolaire, que les journées des élèves les plus fragiles sont inutilement alourdies et que, pour les enseignants, il est coûteux en temps pour une efficacité contestable. Ces conclusions sont partagées par de nombreux acteurs et spécialistes du système éducatif.

Fort de ces discussions engagées avec le ministère sur cette question depuis le début de l'année, le SNUipp-FSU a obtenu l'ouverture d'un groupe de travail sur les APC et les marges de mise en œuvre. Nous vous demandons Monsieur le Directeur Académique de respecter l'espace de dialogue engagé par le ministère et de ne pas sanctionner les collègues qui répondent à une consigne du SNUipp-FSU, syndicat majoritaire de la profession.